académie Bordeaux
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Collège J MOULIN

rue J Mermoz
47207 MARMANDE

Tel : 05 53 20 36 50

mél : ce.0470103g @ac-bordeaux.fr

site : jeanmoulinmarmande.fr

DOSSIER SUIVI PAR :
La Principale
ML CONSTANT

Marmande, le 08/02/2021

RENFORCEMENT DU PROTCOLE SANITAIRE
EN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Conformément à la mise à jour du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, en date du 1er février 2021, les principes sanitaires suivants continuent d'être appliqués au collège :

- La distanciation physique d'au moins 1 mètre est respectée lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos. Depuis le 18 janvier 2021, toutes les activités sportives en intérieur sont suspendues en milieu scolaire et extrascolaire.

- Le lavage des mains est réalisé à l'entrée de chaque salle de classe à chaque heure de cours. Il est également possible pour les élèves de se laver les mains lors des interclasses, avant et après le repas en utilisant les sanitaires des toilettes.

- Le port du masque grand public **de catégorie 1** ou **chirurgical** est obligatoire pour tous dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs. Il n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité : prise de repas, pratiques sportives, etc. Dans ces situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et au respect de la distanciation.

- La limitation du brassage est maintenue notamment à la restauration scolaire où les élèves mangent par classe à la même table. Les tables sont désinfectées après le passage de chaque groupe.

- Le nettoyage, la désinfection et la ventilation des locaux sont assurés quotidiennement par les agents d'entretien. Les locaux sont également désinfectés durant les vacances scolaires.

- En cas de suspicion, nous vous remercions de bien vouloir garder votre enfant à la maison et de consulter le médecin de famille. Si un cas de COVID est suspecté au collège, l'élève est isolé ainsi que les cas contacts repérés ; les familles sont informées et priées de venir chercher leur enfant au plus vite afin de l'emmener chez le médecin traitant.

Précisions : Le port du masque grand public de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas

confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. Les autres élèves de la classe ne sont pas systématiquement considérés comme cas contacts.

Toutefois, dans le cas où 3 élèves d'une même classe (de fratries différentes) sont positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque et la classe fermée.

Attention : De la maternelle au lycée, sur signalement de l'ARS, l'apparition d'un seul cas confirmé d'un des variants parmi les personnels ou les élèves, implique la fermeture de la classe concernée.

Cordialement,

La Direction